

Entretien France Inter, Le 5/7

Lundi 10 septembre 2018- 6h20

[VERSION TRANSCRITE DE L'AUDIO ET CLARIFIEE]

Mathilde Munos : Notre invité ce matin est Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, l'organisme qui gère les droits d'auteur en France. Bonjour.

Jean-Noël Tronc : Bonjour.

Mathilde Munos : Une nouvelle session plénière du Parlement européen s'ouvre aujourd'hui à Strasbourg avec un texte controversé qui sera soumis au vote mercredi, une directive sur les droits d'auteur pour mieux protéger face aux géants du web les artistes, mais aussi les journalistes dont les œuvres ou les reportages circulent sur internet, parfois sans leur autorisation. Alors Jean-Noël Tronc, il faut faire de la pédagogie sur le sujet, parce que cela peut vite devenir compliqué.

Comment souhaitez-vous faire ou comment faire pour que ces auteurs soient mieux protégés ?

Jean-Noël Tronc : Il faut seulement comprendre ce qu'on appelle aujourd'hui le transfert de valeur. Depuis 10 ans une partie croissante des contenus sont aspirés par des plateformes comme Facebook ou Google, qui captent 90 à 95% des recettes publicitaires sur internet. Alors que votre travail de journalistes les nourrit, ils ne paient rien à la presse. Ils ne paient pas grand-chose non plus aux artistes. Pour la musique par exemple, des services comme Deezer ou Spotify paient dix fois mieux les artistes que ces plateformes, et c'est encore très peu. C'est cela qu'on appelle le transfert de valeur.

Cette directive est partie d'une très mauvaise intention. La Commission européenne expliquait il y a 5 ans ou 10 ans que sur internet on ne pouvait plus rien faire à cause du droit d'auteur. C'est évidemment fantaisiste. Les œuvres n'ont jamais autant circulé, les millions d'internautes européens ont accès à des milliards de contenus.

Donc, partie d'une mauvaise intention -à l'époque nous avions dit qu'il y avait un problème de transfert de valeur à régler- la directive a cheminé, et a d'ailleurs déclenché comme nous l'avions annoncé une bataille terrible, dans laquelle au nom de la liberté ceux qui ont déjà manié la censure ont pratiquement gagné.

Mathilde Munos : Pourquoi parlez-vous de censure ?

Jean-Noël Tronc : En 2012 deux pays européens, l'Espagne et l'Allemagne, ont courageusement essayé de mettre en place l'un des enjeux de cette directive, ce que l'on appelle dans l'article 11 le droit voisin pour la presse. Google, Facebook aspirent votre travail, il est donc normal qu'ils paient les journaux puisque ces contenus contribuent à leur succès.

Mathilde Munos : Alors pour faire simple, je vais sur Facebook, je regarde le profil de mes amis et à un moment je trouve un extrait d'article et un lien, qui me renvoie vers le site du journal.

Jean-Noël Tronc : Exactement, par exemple votre tribune. En tant que journaliste vous êtes rémunérée pour faire ce travail d'information. C'est pour cela que la presse est un des piliers de la démocratie. Et bien en Espagne et en Allemagne, Google a menacé de couper les liens vers les sites internet de journaux (ndlr *si le droit voisin pour la presse était mis en place*). Le gouvernement et le parlement espagnol ont du coup abandonné leur idée. En Allemagne, un an plus tard, la chancelière Merkel a fait adopter une

loi au deux tiers droite/gauche confondues. Google a menacé la presse allemande et la presse allemande a renoncé à utiliser son droit.

Donc c'est une bataille pour la démocratie et la souveraineté, et qui ne peut se jouer qu'au niveau européen. La directive n'est pas bonne ou mauvaise en soi, tout dépend de ce qu'il y a dedans. Ce qui va se passer mercredi est important. Soit ce texte sera rejeté, ou en tout cas il n'y aura pas de mandat, et il n'y aura probablement pas de directive. Et je peux vous dire tout de suite, cela empêchera qu'un certain nombre de nouvelles exceptions au droit d'auteur qui sont dedans soient mises en œuvre. Soit ce texte sera adopté dans un sens positif, et, enfin le transfert de valeur sera corrigé. C'est pour ça que nous nous battons. Soit – et ce serait le pire - ce texte est adopté avec des dispositions qui affaibliront encore plus le droit à rémunération de la presse, des auteurs et des artistes.

Mathilde Munos : Alors Jean-Noël Tronc, je vais préciser que dans cette directive, il y a pas mal d'articles. 24 je crois. Deux posent vraiment problème, on vient d'en parler. L'article 11 qui parle de la presse et l'article 13 qui parle des artistes au sens large, je simplifie volontairement. Ce sont deux articles qui posent problème.

En toute honnêteté et en toute transparence, je signale tout de même que la présidente de Radio France soutient cette directive et qu'elle a signé une tribune hier dans le JDD. Donc voilà, la présidente de Radio France, Sibylle Veil, soutient cette directive et espère qu'elle sera votée donc pour défendre la presse.

En ce qui concerne les artistes, puisque vous êtes le Directeur général de la Sacem, comment souhaitez-vous faire pour qu'ils soient protégés ? Comment on peut protéger les artistes face aux géants du web ?

Jean-Noël Tronc : Les artistes sont les premiers utilisateurs de ces géants comme YouTube. Donc nous en sommes tous de plus en plus dépendants. Les artistes ont besoin de trouver leur public. S'il n'y a pas de rémunération de la création, il n'y a pas de créateurs. Tous les artistes amateurs, ça ne marchera pas. Les artistes s'organisent. La Sacem est la société qui est la propriété des auteurs et compositeurs de musique. C'est une société privée, elle est à but non lucratif, créée au 19^{ème} siècle dans un combat contre des gens qui disaient « je diffuse votre musique et je ne vais quand même pas vous payer ». C'est toujours le même combat. Donc nous ce que nous voulons simplement c'est que les députés européens entendent ce combat. La directive, je le redis, elle peut même produire de mauvais effets.

Mathilde Munos : Concrètement elle va faire quoi cette directive si elle est votée ?

Jean-Noël Tronc : Selon la manière dont elle est votée, elle peut enfin reconnaître un droit à rémunération des médias par des plateformes qui utilisent votre travail comme YouTube ou Facebook, c'est ce fameux droit voisin l'article 11 dont vous avez parlé.

Elle peut éventuellement, c'est l'article 13 dont vous avez parlé, créer enfin des conditions un peu plus équitables de négociations avec ces plateformes. Quand les artistes se regroupent, auteurs compositeurs ou interprètes, dans des sociétés comme par exemple la Sacem ou l'Adami, c'est pour essayer de créer un rapport de force un peu moins inéquitable avec des géants. Une société comme la nôtre négocie avec ces géants une rémunération, mais si le cadre légal n'est pas là comment voulez-vous que nous rémunérions et donc défendions les auteurs et compositeurs ?

Mathilde Munos : Et donc on bloque, le but est de trouver des systèmes de filtres qui...

Jean-Noël Tronc : Certainement pas. Les artistes, les auteurs les compositeurs ont toujours été comme les cinéastes et les journalistes à l'avant-garde de la lutte pour des libertés. C'est un comble d'avoir entendu des gens parler de censure, qui je l'ai dit tout à l'heure, ont pour le coup été des vrais censeurs.

Mathilde Munos : Mais dans le texte il est quand même question de bloquer les contenus lorsqu'ils sont couverts par le droit d'auteur.

Jean-Noël Tronc : Mais il est évident que quand une plateforme, un géant comme YouTube, s'est vu signaler pour la énième fois que l'œuvre qu'il diffuse est piratée, la moindre des choses c'est qu'il la retire une fois pour toute or ce qu'il font..

Mathilde Munos : Mais ils le font a posteriori, là il s'agirait de le faire avant.

Jean-Noël Tronc : Mais absolument pas, il s'agit que a posteriori une fois qu'on leur a signalé qu'il y a un problème, ils veillent à ce que le même fichier, le même film qu'ils ont identifié ne revienne pas. En anglais c'est ce qu'on appelle le « notice and stay down » au lieu du « notice and take down ». Je vous informe que tel film est piraté et vous le retirez une fois pour toute au lieu qu'aujourd'hui...

Mathilde Munos : Mais ça c'est déjà dans la loi.

Jean-Noël Tronc : Absolument pas. Aujourd'hui ces plateformes n'exercent en réalité aucun contrôle a posteriori efficace, et elles vous disent : « Moi je ne suis pas responsable, je suis passif, ce sont les utilisateurs qui postent des vidéos ». Comme ce sont des millions de vidéos qui sont postées chaque heure, de fait ces plateformes évitent délibérément toute forme de responsabilité. Nous sommes les premiers à nous battre contre le contrôle a priori. Je vous le redis, à propos de la presse, il y a eu de la censure a priori.

Un sondage vient de paraître : 61% des citoyens européens disent que les géants de la tech peuvent compromettre le fonctionnement de la démocratie, et ils sont 2/3 à penser qu'ils sont plus puissants que nos institutions européennes. C'est ça qui se joue.

Il faut que mercredi nos députés votent pour l'Europe de la création et pas pour l'Europe de la soumission.